

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Grézolles

Vendredi 9 juin à 18h

**Présents :**

**A 18h :** Mesdames et Messieurs Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Françoise ROCHE, Françoise DOITRAND, Monique RATHIER, Louis AYNES,

A 18h25 : Monsieur Sébastien RATHIER quitte la salle et devient donc absent pour la procédure de vote qui n'a pas débuté.

A 18h30 : Monsieur Jean-Pierre BRUYERE rejoint l'assemblée et est donc considéré comme présent pour la procédure de vote qui n'a pas débuté.

**Pouvoir :** 0

**Absents :** 1 : Monsieur Sébastien RATHIER

**Votants :** 9

**Majorité :** 5

**Secrétaire de séance :** Madame Françoise ROCHE

1. **En amont du vote mis à l'ordre du jour**, Monsieur Sébastien RATHIER déclare prendre la parole et expose les raisons du courrier de démission des mandats de conseiller municipal et 1er adjoint qu'il adressera en Préfecture.

### 2. Désignation du délégué du conseil municipal et de ses 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs

-Mise en place du bureau électoral :

Secrétaire : Madame Françoise ROCHE

Le Bureau est constitué par :

Président : Madame Françoise CLEMENT, maire

2 conseillers municipaux les plus âgés : Mesdames Françoise DOITRAND et Monique RATHIER

2 conseillers municipaux les plus jeunes : Madame Audrey PEURIERE et Monsieur Jean-Pierre BRUYERE

Le vote est effectué sur appel nominatif et par scrutin secret majoritaire à 2 tours.

-Résultats :

#### ***Election du délégué :***

Candidats :

Sigismond ROZANSKI : 5 voix

Françoise CLEMENT : 4 voix

A été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour avec 5 voix Monsieur Sigismond ROZANSKI. Il déclare accepter son mandat.

***Elections des 3 suppléants :***

Candidats :

Louis AYNES : 9 voix

Jean-Pierre BRUYERE : 9 voix

Audrey PEURIERE : 8 voix

Monique RATHIER : 1 voix

Ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et listés en respectant le nombre des voix puis l'âge des candidats : Monsieur Louis AYNES (9 voix), Monsieur Jean-Pierre BRUYERE (9 voix), Madame Audrey PEURIERE (8 voix) ;

Ils ont tous accepté leur mandat.

Le procès-verbal dressé et clos le 9 juin 2023 à 18h et 54 minutes a été signé par le maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

Les résultats ont été adressés immédiatement sur le site de la Préfecture de la Loire puis portés sous enveloppe à la gendarmerie référente de Boën-sur-Lignon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h.